

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE VERZEILLE DU 22 SEPTEMBRE 2026 N°604 /2026**

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11

Vote par procuration : 0
Convocation du 17/09/2026

Présents : Alain COSTESEQUE, Jean-Claude GARROUSTE, Patrick DECHAPPE, Rose Marie COSTESEQUE, Fatima TAHAR, Frédéric AUDIER, Emilie CAZANAVE, Sandrine SARDA, Rosalie PORTELA, Teddy SADAoui, Gwen ROGER.
Secrétaire de Séance : Sandrine SARDA.

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-six le Conseil Municipal de la Commune de Verzeille, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la Présidence de Monsieur Alain COSTESEQUE, Maire.

OBJET : Installation d'un monnayeur à la buanderie de la CCAS

Monsieur le Maire,

Nous avons constaté des abus dans l'utilisation des machines à laver mises à disposition dans les logements du CCAS.

Afin de limiter ces abus et de responsabiliser les utilisateurs, je vous propose la mise en place de trois monnayeurs, un par machine à laver.

Nous avons contacté l'entreprise YESSS Électrique, qui nous propose deux solutions :

- Des monnayeurs à pièces de 2 € : 452,18 € HT l'unité, soit un coût total de 1 356,54 € HT pour trois monnayeurs.
- Des monnayeurs à jetons : 426,34 € HT l'unité, soit un coût total de 1 279,02 € HT pour trois monnayeurs, auxquels s'ajoute le coût des jetons, à 2,45 € HT l'unité.

Pour l'achat de 100 jetons, le coût total s'élèverait donc à 1 524,02 € HT, soit 1 279,02 € HT pour les trois monnayeurs et 245 € HT pour les 100 jetons.

Monsieur le Maire propose le vote du prix de vente des jetons lors du prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

- Approuve la solution des monnayeurs à jetons.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS PAR LES MEMBRES PRESENTS QUI ONT SIGNE AU REGISTRE.

En mairie le 22/09/2026

Le Maire,

Monsieur Alain COSTESEQUE



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER Cedex 2 ; téléphone : 04 67 54 74 10) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr/>.

Visa de la préfecture :

10/10/2026